

Eau
Environnement

Provisoire

PPRI DE BERZY LE SEC (02)

Rapport de phase 3

+

DIRECTION
DEPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES DE
L' AISNE

Rapport n° : 15F-186-RA-3
Révision n° : A
Date : 16/12/2016

[Votre contact :
Julien BERTHELOT
berthelot@isl.fr

Rapport

ISL Ingénierie SAS - ANGERS
25 rue Lenepveu
49100 - Angers
FRANCE
Tel. : +33.2.41.36.01.77
Fax : +33.2.41.36.10.55

www.isl.fr

ISL
Ingénierie

Visa

Révision	Date	Auteur	Chef de Projet	Superviseur	Commentaire
A	16/12/2015	JBE	JBE	OBA	Première version

JBE : BERTHELOT Julien

OBA : BARBET Olivier

[

Provisoire

SOMMAIRE

1	CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'ETUDE	1
1.1	OBJECTIF GLOBAL	1
1.2	OBJECTIF DE LA PHASE 3	2
2	CARACTERISATION DES ZONES URBANISEES	3
2.1	DONNEES DISPONIBLES	3
2.2	PRINCIPE DE LA CARACTERISATION DES ENJEUX DANS UN PPRI	3
2.3	METHODOLOGIE	3
2.3.1	CONTINUITE ET DENSITE DU BATI	3
2.3.2	DELIMITATION DES ZONES BATIES	4
2.3.3	ADAPTATION MANUELLE	5
2.4	ANALYSES ET COMMENTAIRES	8
3	IDENTIFICATION DES ENJEUX PARTICULIERS	11
3.1	PROJET DES COLLECTIVITES LOCALES	11
3.2	ENJEUX PARTICULIERS	11
3.2.1	ZONES D'ACTIVITES ET INDUSTRIES	11
3.2.2	ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)	12
3.2.3	RESEAUX ET EQUIPEMENT SENSIBLES (OU D'INTERET GENERAL)	12
3.2.4	INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT	13
4	TYPLOGIE DU BATI	14
4.1	DONNEES INSEE	14
4.2	TYPE DE CONSTRUCTION	14
5	CROISEMENT AVEC LES ZONES INONDABLES	16
5.1	ANALYSE DES ZONES ACTUELLEMENTS URBANISEES	16
5.2	ESTIMATION DE LA POPULATION POTENTIELLEMENT CONCERNEE	17
5.3	ENJEUX PARTICULIERS EN ZONE INONDABLE	18
5.4	IMPACT SUR LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	19
5.4.1	IMPACT SUR LES VOIES FERREES	19
5.4.2	IMPACT SUR LES VOIRIES	20
6	CONCLUSION	20

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 CARTOGRAPHIE

TABLE DES FIGURES

Figure 1-1 : Localisation des communes concernées par le PPRicb	1
Figure 2-1 : Exemple de zones tampons autour des bâtiments	4
Figure 2-2 : Exemple de délimitation de la PAU	4
Figure 2-3 : Exemple de rajout de bâtiments non cadastrés	5
Figure 2-4 : Découpage intra parcellaire	6
Figure 2-5 : Cas particulier des zones d'activités (exemple de Neuilly Saint Front)	6
Figure 2-6 : Exemple d'intégration des dents creuses	7
Figure 2-7 : Exemple de dents creuses sur la commune de Berzy le Sec	7
Figure 2-8 : Exemple de dents creuses non intégrées au PAU	8
Figure 4-1 : Nombre d'habitants par logement et nombre d'appartements	14
Figure 4-2 : Vue des habitations sur la rue principale d'Oulchy le Château	15
Figure 4-3 : Vue des habitations dans un lotissement récent à Saint Remy Blanzly	15
Figure 5-1 : Répartition par commune des aléas sur les PAU	16

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 2-1 : Surface des zones urbaines et population	9
Tableau 3-1 : Nombre et répartition des ERP identifiés	12
Tableau 3-2 : Nombre et répartition des équipements sensibles identifiés	13
Tableau 5-1 : Bâtiments d'habitation et population estimée situés en zone inondable	18
Tableau 5-2 : Enjeux particuliers concernés par un des types d'aléa	19
Tableau 5-3 : Linéaire de route par type d'aléa	20

]

[

]

Provisoire

1 CONTEXTE ET OBJECTIF DE L'ETUDE

1.1 OBJECTIF GLOBAL

La présente étude s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Inondation et Coulées de Boues (PPRicb) entre Berzy-le-Sec et Latilly, prescrit le 17 juin 2008. Le territoire concerné regroupe les 16 communes suivantes : Berzy-le-Sec, Billy-sur-Ourcq, Breny, Chouy, Hartennes-et-Taux, Latilly, Montgru-Saint-Hilaire, Neuilly-Saint-Front, Oulchy-la-Ville, Oulchy-le-Château, Parcy-et-Tigny, Le Plessier-Huleu, Rozet-Saint-Albin, Saint-Rémy-Blanzay, Vichel-Nanteuil et Villemontoire.

Le périmètre d'étude se caractérise par la vallée de la Crise (ruisseau de Visigneux, ruisseau des Aulnes, et ru de Buzancy) dans sa partie Nord-Est, la vallée de l'Ourcq et ses affluents au Sud (Ru de Chaudailly, ...), et la présence d'affluents de la Savière à l'Ouest (Ru de Pudeval, Ru des Gorgeats) et d'affluents de la Muze à l'Est (Ruisseaux de Chouy).

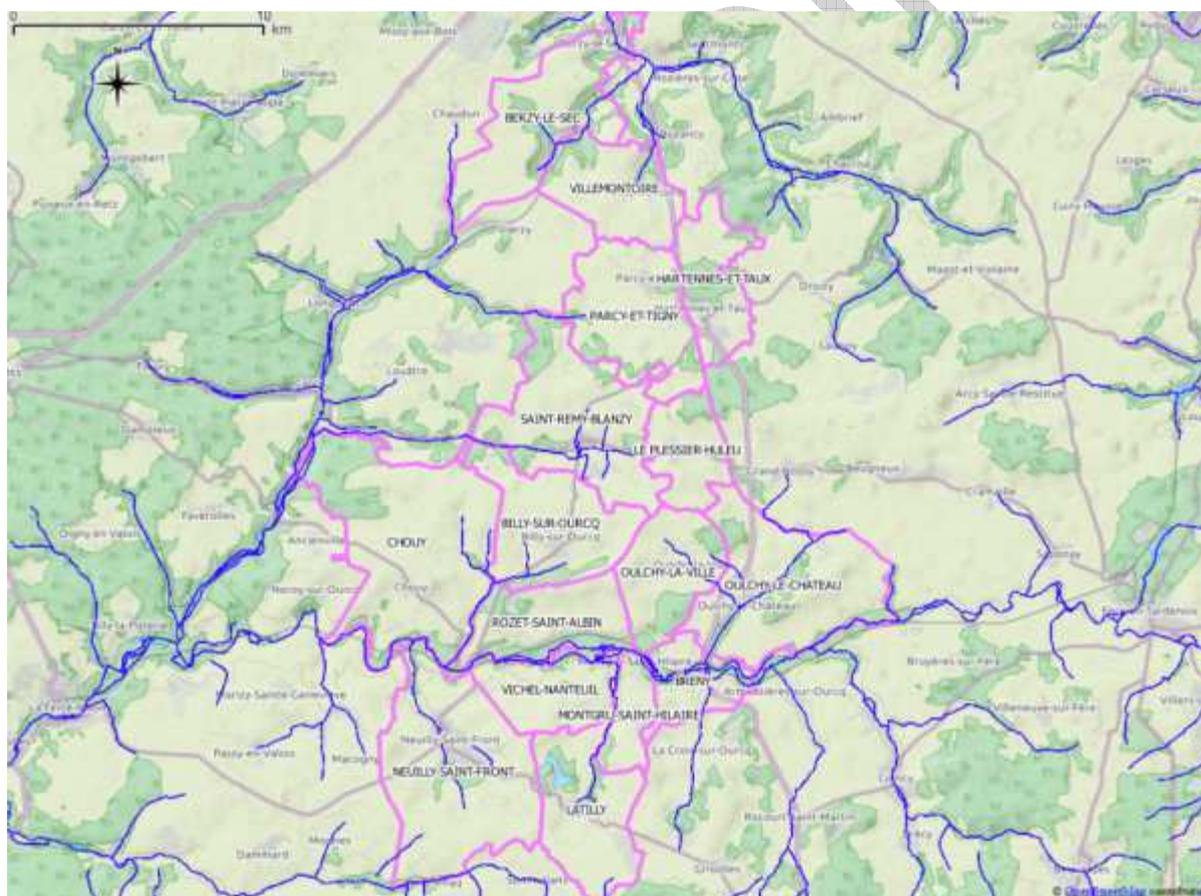


Figure 1-1 : Localisation des communes concernées par le PPRicb

L'objectif de la présente étude est :

- d'obtenir une connaissance approfondie des événements et du fonctionnement hydraulique du territoire ;
- de caractériser l'aléa de référence en adaptant les méthodes aux particularités du territoire ;
- d'élaborer les documents réglementaires du PPR inondation et coulée de boue sur les 16 communes : carte des aléas, des enjeux et du zonage réglementaire ;
- de développer la culture du risque.

1.2 OBJECTIF DE LA PHASE 3

Le présent rapport concerne la phase 3 de l'étude à savoir la caractérisation des enjeux

Provisoire

2 CARACTERISATION DES ZONES URBANISEES

2.1 DONNEES DISPONIBLES

Pour l'étude des enjeux il a été utilisé :

- Le cadastre digitalisé ;
- Les orthophotoplans ;
- Les fonds IGN au 1/25000.

Ces données ont été fournies par la DDT de l'Aisne.

2.2 PRINCIPE DE LA CARACTERISATION DES ENJEUX DANS UN PPRI

Dans un Plan de Prévention des Risques d'Inondation et Coulée de Boue (PPRICB), le premier niveau d'analyse des enjeux consiste à distinguer :

- Les zones peu ou pas urbanisées ;
- Les zones Actuellement Urbanisées (PAU). Le centre urbain historique peut être éventuellement distingué du reste des zones urbanisées.

La distinction entre les deux zones repose sur des analyses de continuité et de densité du bâti qui sont présentées ci-après.

Les zones urbanisées sont établies sur la situation observée à la date de réalisation du PPRI. Cela signifie que le découpage ne repose pas sur le PLU (zone urbanisée ou à urbaniser) des communes concernées. Il est établi sur la base des données cadastrales et des photographies aériennes. Les projets d'urbanisation en cours ayant eu un permis de construire préalablement à la réalisation du PPRI sont néanmoins intégrables.

2.3 METHODOLOGIE

2.3.1 CONTINUITE ET DENSITE DU BATI

Le premier facteur discriminant pour la caractérisation des zones actuellement urbanisées est la continuité du bâti : les zones urbanisées sont les zones pour lesquelles les bâtiments sont assez proches pour constituer une zone bâti continue. Ceci permet de distinguer les zones d'habitats isolés (exploitation agricole, hameau) du centre urbain de la commune.

La notion de continuité du bâti repose sur des analyses SIG des données cadastrales (cf. figure ci-après). Il est calculé pour chaque bâtiment une zone tampon correspondant à la zone située à moins de 30 m ou 50 m d'un bâtiment. Si deux zones se recoupent, les deux bâtiments sont considérés comme étant en continuité. Il a été retenu après comparaison les zones tampon à 30 m (soit une distance maximale de 60 m entre deux bâtiments). Les zones tampons plus importantes provoquaient trop de dents creuses (notion définie au paragraphe 2.3.3).

Ensuite, les espaces présentant une continuité du bâti ne sont considérés comme urbanisés que si plus de 5 parcelles bâties y sont incluses. Dans la figure ci-après, le hameau au sud avec 4 bâtiments en continuité sur 2 parcelles n'est donc pas considéré comme zone bâtie.

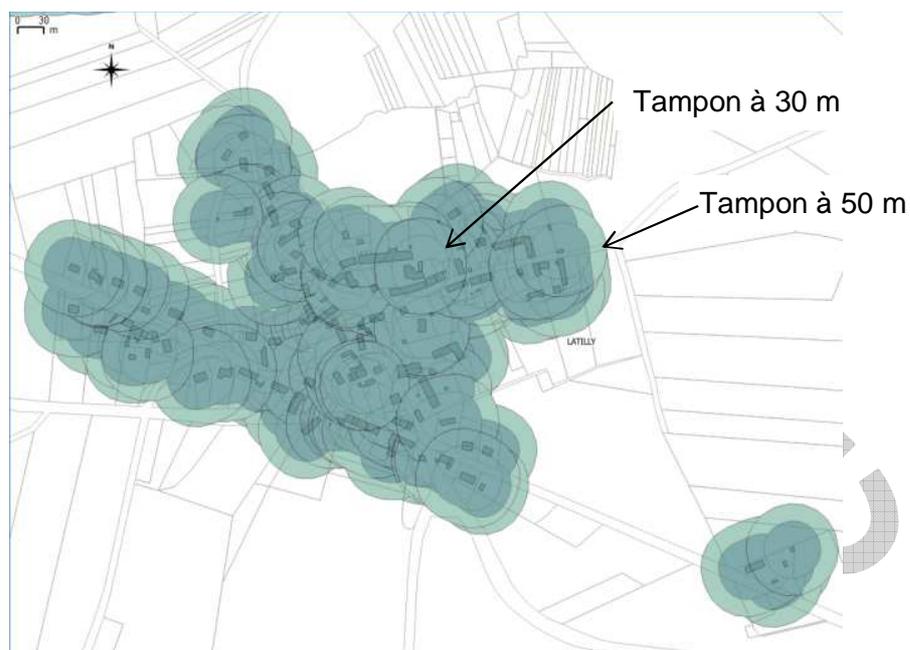


Figure 2-1 : Exemple de zones tampons autour des bâtiments

2.3.2 DELIMITATION DES ZONES BATIES

A partir des deux critères de continuité du bâti et du nombre minimal de 5 parcelles regroupées, il a été tracé la zone actuellement urbanisée sur les 16 communes concernées par le projet de PPRI.

Sauf exception (cf. paragraphe 2.3.3), le tracé de la zone urbanisée suit les limites parcellaires.

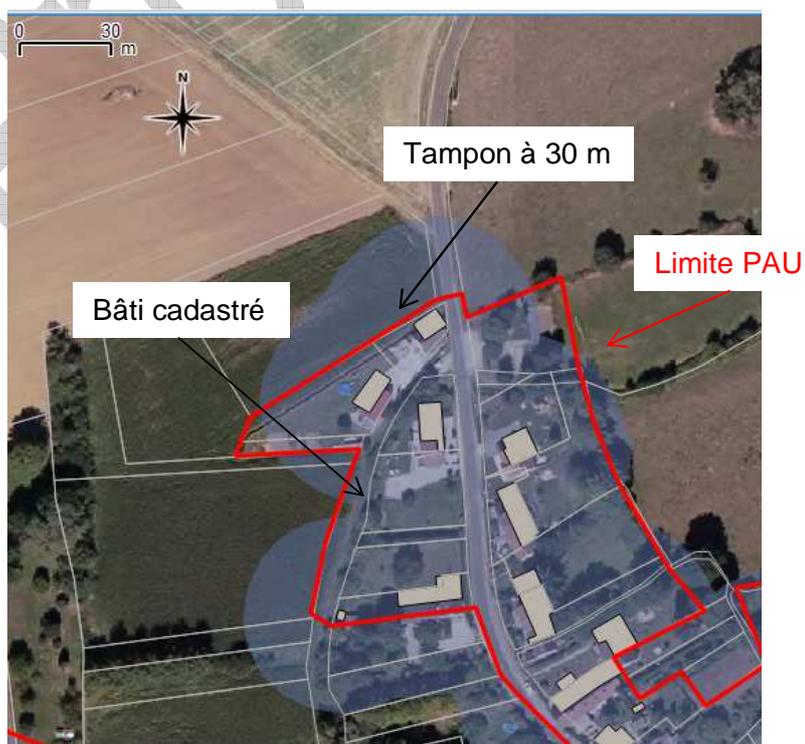


Figure 2-2 : Exemple de délimitation de la PAU

2.3.3 ADAPTATION MANUELLE

La méthode de caractérisation des zones urbanisées présente plusieurs exceptions pour tenir compte de la diversité des situations rencontrées en secteur rural.

Bâtiment non cadastré

Le cadastre n'est pas à jour par rapports aux orthophotoplans, il a donc été rajouté les nouveaux bâtiments existants. Dans l'exemple ci-dessous, le bâtiment à l'Est non cadastré a été inclus dans la limite de la zone actuellement urbanisée.

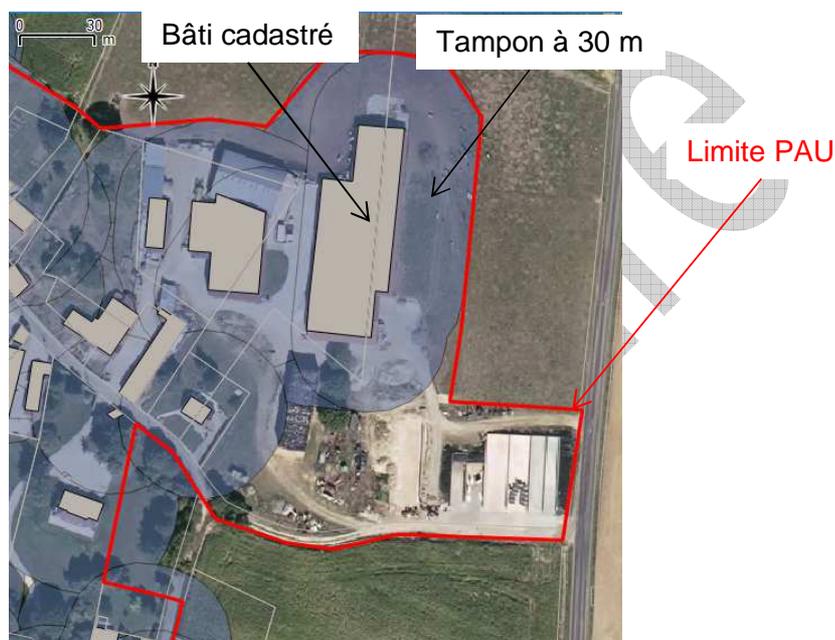


Figure 2-3 : Exemple de rajout de bâtiments non cadastrés

Fond de parcelles

Pour certaines parcelles en zone urbaine, la zone à 30 m est située à l'intérieur de la parcelle. Ce cas est visible sur la figure ci-après : les parcelles à l'Ouest ont une forme allongée, de ce fait l'extrémité de la parcelle est éloignée de plus de 30 m du bâtiment. Ce cas est aussi rencontré pour de grandes parcelles. Dans ce cas, la zone actuellement urbanisée n'est pas définie sur la limite cadastrale mais sur :

- la tangente au tampon de 30 m. Cela signifie que la zone urbanisée est limitée à une distance de 30 m maximum du plus proche bâtiment ;
- une limite visible dans le paysage telle qu'une haie, une clôture ou la fin d'un parking. Ce type de limite est surtout rencontré sur les zones d'activités où une partie du terrain est parfois laissée en friche.



Figure 2-4 : Découpage intra parcellaire

Zone d'activité

Dans les zones d'activités, les distances entre bâtiments peuvent être plus grandes que 60 m. Néanmoins, par cohérence l'ensemble de la zone d'activité est définie en zone urbanisée (cf. exemple ci-après).

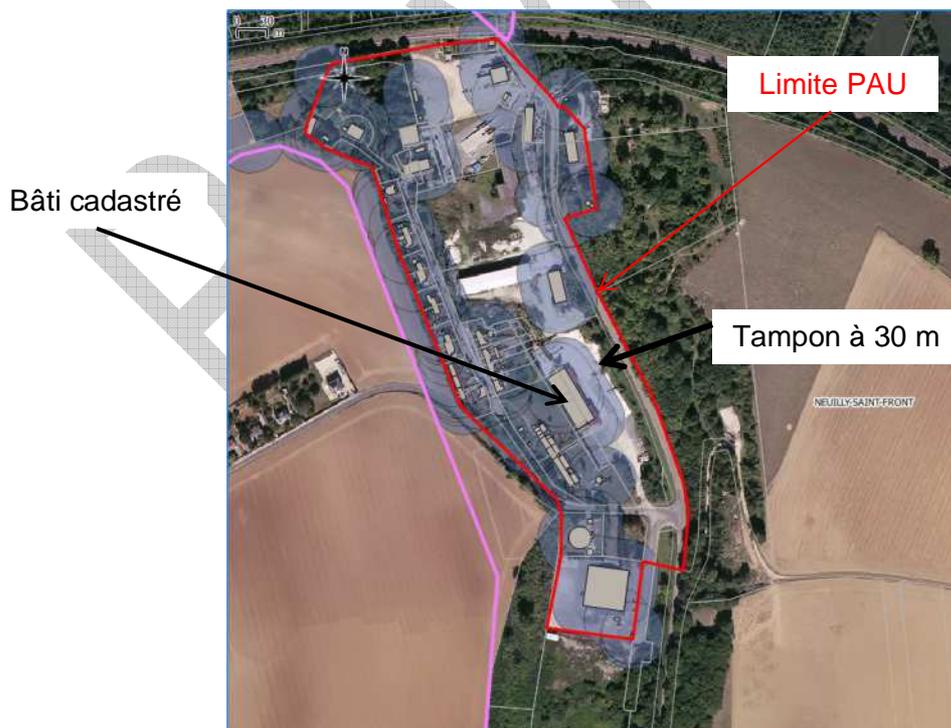


Figure 2-5 : Cas particulier des zones d'activités (exemple de Neuilly Saint Front)

Dents creuses

Les dents creuses sont des parcelles non bâties dans une zone urbaine. En théorie, les parcelles non bâties sont exclues de la zone urbaine au sens du PPRI. Néanmoins pour des soucis de cohérence de la zone urbaine et du futur règlement, ces dents creuses peuvent être réintégrées. Pour être incluse en zone urbaines les dents creuses doivent :

- soit être totalement ceinturées par la zone urbaine (cf. figure 2.6) ;
- soit au maximum composées de 2 parcelles et situées à moins de 30 m d'un bâtiment (cf. figure 2.8).

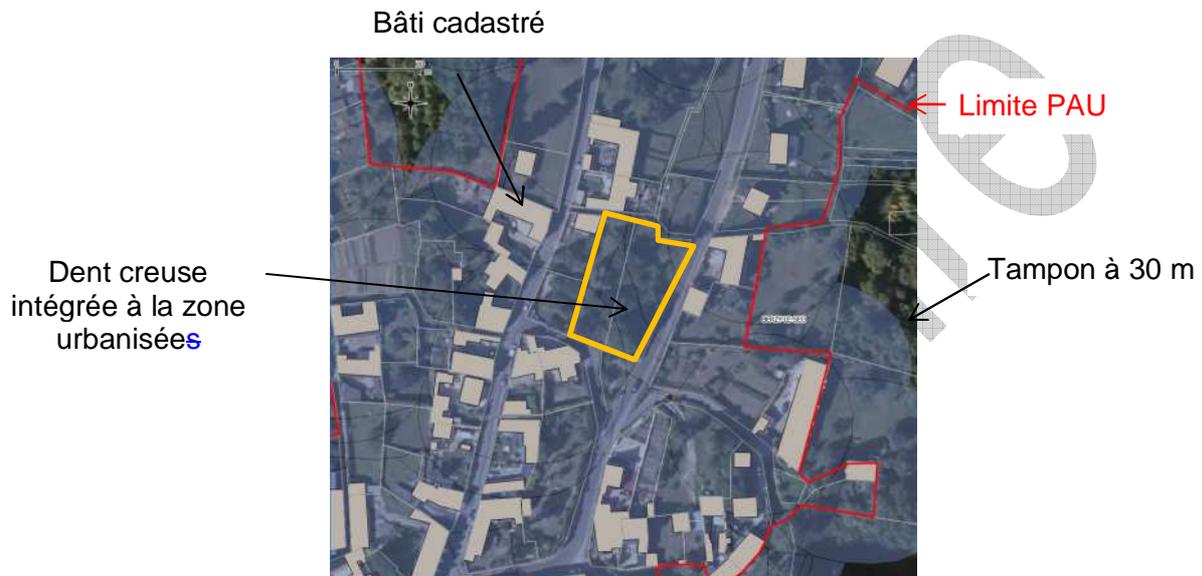


Figure 2-6 : Exemple d'intégration des dents creuses



Figure 2-7 : Exemple de dents creuses sur la commune de Berzy le Sec

La figure ci-après montre un exemple de dents creuse non intégrées à la zone urbanisée.

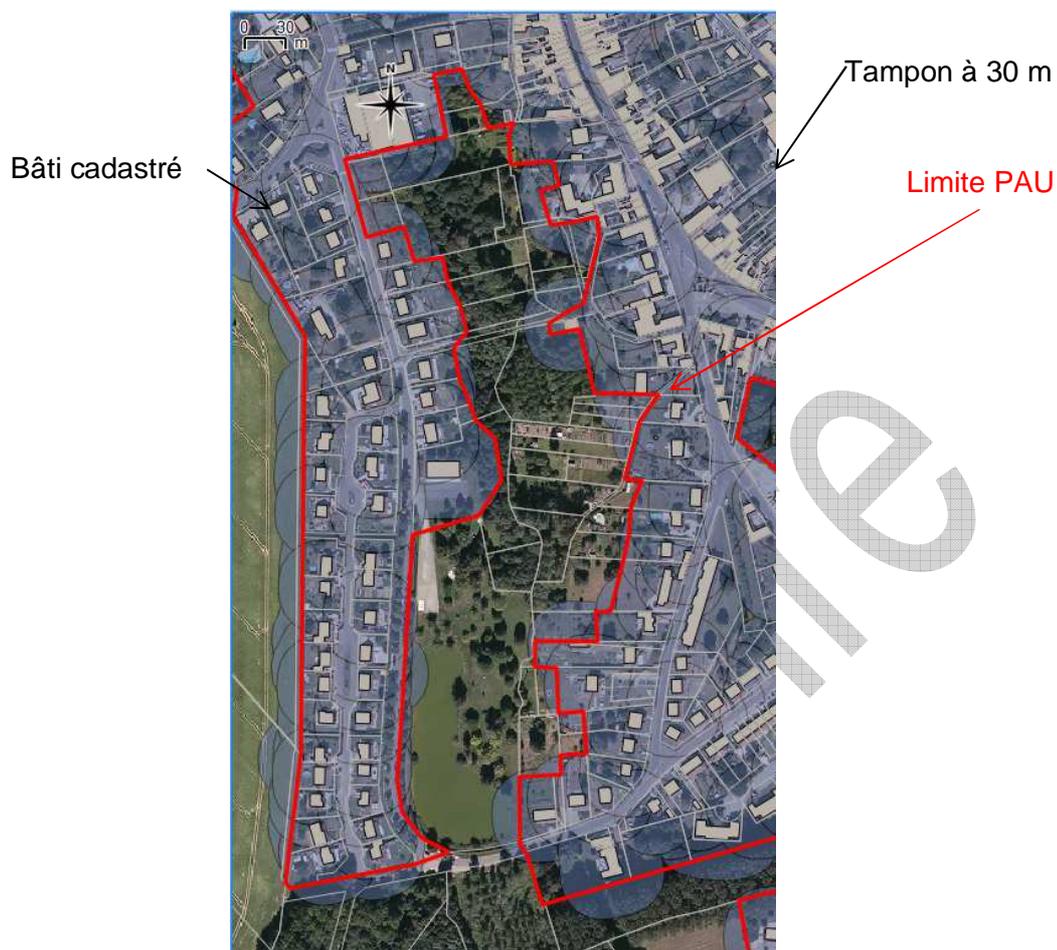


Figure 2-8 : Exemple de dents creuses non intégrées au PAU

2.4 ANALYSES ET COMMENTAIRES

Les zones actuellement urbanisées sont présentées sur les cartes 6 (à l'échelle 1/25 000) et 7 (à l'échelle 1/10 000) situées en annexe n°1.

Le tableau ci-après indique pour chaque commune, la population communale, la surface actuellement urbanisée et le nombre d'ilots découpés.

Ces données confirment la faible population sur la zone d'étude (6 104 habitants). La commune la plus importante est Neuilly Saint Front avec 1/3 de la population de la zone d'étude. Les deux communes suivantes sont Ouchy le Château (830 habitants) et Berzy le Sec (401 habitants).

La surface actuellement urbanisée couvre 452 hectares (soit 3% de la zone d'étude) répartis sur 50 ilots urbanisés.

Nom commune	Superficie (ha)	Population	Surface PAU (ha)	%	Nombre d'ilot
BERZY-LE-SEC	1 169	401	26.7	2.3%	3
BILLY-SUR-OURCQ	1 017	214	21.2	2.1%	2
BRENY	452	257	20.4	4.5%	2
CHOUY	2 003	385	23.4	1.2%	3
HARTENNES-ET-TAUX	631	383	41.1	6.5%	3
LATILLY	932	211	12.7	1.4%	3
MONTGRU-SAINT-HILAIRE	324	35	11.6	3.6%	2
NEUILLY-SAINT-FRONT	1 789	2 152	131.6	7.4%	8
OULCHY-LA-VILLE	713	123	13.6	1.9%	2
OULCHY-LE-CHATEAU	1 508	830	47.8	3.2%	3
PARCY-ET-TIGNY	1 059	247	20.9	2.0%	2
LE PLESSIER-HULEU	520	75	10.6	2.0%	1
ROZET-SAINT-ALBIN	795	289	26.3	3.3%	5
SAINT-REMY-BLANZY	1 399	217	18.2	1.3%	3
VICHEL-NANTEUIL	639	88	12.7	2.0%	3
VILLEMONTAIRE	765	197	16.0	2.1%	3
TOTAL	15 715	6 104	455	2.9 %	48

Tableau 2-1 : Surface des zones urbaines et population

Par commune, il a été analysé la répartition spatiale de la zone urbaine :

- **A Berzy le Sec**, la zone urbaine est répartie entre le centre communal et la vallée de la Crise (en lien avec les communes limitrophes). Le hameau de l'Echelle est aussi intégré à la PAU ;
- **A Billy sur l'Ourcq** la zone urbaine est concentrée sur le centre du village. Le hameau d'Edrolle (de taille réduite) est aussi considéré comme zone urbaine (7 parcelles contiguës) ;
- **A Breny**, la zone urbanisée est regroupée sur le centre du village mais séparée en deux par la voie ferrée et l'Ourcq ;
- **A Chouy**, les trois zones urbanisées correspondant au centre du village, le hameau de Villers-Petit et le hameau d'Edrolle ;
- **A Hartennes et Taux**, les centres d'Hartenne et de Taux constituent deux ilots d'urbanisations. Le troisième ilot est constitué de la zone d'activités qui n'est pas encore en continuité du reste du centre d'Hartennes ;
- **A Latilly**, le centre urbain de Latilly est regroupé. Les deux ilots supplémentaires sont constitués par le domaine de la Salamandre et le hameau du Wadon ;
- **A Montgru Saint Hilaire** présente une zone urbaine réduite composée de l'usine MAPEI, du village et du hameau du Wadon ;
- **A Neuilly Saint Front**, les zones urbanisées sont principalement situées sur la vallée du Cuyelets. Les hameaux de Breuil et Remontvoisin situés sur la vallée du Ru d' Allan sont aussi intégrés aux zones urbanisées ;
- **A Oulchy la Ville**, les zones urbaines sont situées dans le centre du village et sur le hameau de Montchevillon dans la vallée de l'Ourcq ;

- **A Oulchy le Château**, la majorité des zones urbaines est située dans le centre urbain. Les hameaux de Cugny et des Crouttes avec 5 à 7 habitations sont aussi considérés comme zones urbanisées ;
- **A Parcy et Tigny**, les deux zones urbaines sont logiquement les hameaux de Parcy et de Tigny ;
- **Au Plessier Huleu**, la zone urbaine est intégralement regroupée autour du centre urbain ;
- **A Rozet Saint Albin**, les 5 zones urbaines sont situées le long de la RD 22. La discontinuité du bâti le long de la voie explique le découpage en 5 ilots
- **A Saint Remy Blanzly**, au centre urbain, il faut ajouter le hameau de Blanzly et le hameau de Fronteny (qui atteint juste les 5 parcelles contiguës bâties)
- **A Vichel Nanteuil**, les deux hameaux de Vichel et de Nanteuil sont inclus en zone urbaine. Le secteur de la gare limitrophe avec Neuilly Saint Front est aussi classé comme zone urbanisée ;
- **A Villemontoire**, le hameau de Charentigny est composé de deux ilots. Le troisième ilot est le centre du bourg.

Provisoire

3 IDENTIFICATION DES ENJEUX PARTICULIERS

3.1 PROJET DES COLLECTIVITES LOCALES

Il a été identifié lors des entretiens avec les communes 8 projets de construction en cours ou à l'étude dont :

- 4 à Neuilly Saint Front ;
- 2 à Saint Remy Blanzly en bordure est du centre urbain ;
- 2 à Parcy et Tigny, dont deux dents creuses du hameau de Tigny.

A l'exception de Neuilly Saint Front où un des projets concerne un lotissement, les autres projets sont des opérations ponctuelles de construction, décidées par des particuliers. Les communes ne disposent donc pas nécessairement d'une vision à court terme des projets de construction.

3.2 ENJEUX PARTICULIERS

En complément de l'analyse des zones actuellement urbanisées (qui servent au zonage du PPRI), il a été identifié tous les enjeux particuliers existants sur les communes. Ces enjeux sont :

- Les zones activités et les industries ;
- Les établissements recevant du public (mairie, école, maisons de retraite) ;
- Les infrastructures de transports (voirie et voie ferrée) ;
- Les réseaux ou équipements sensibles (poste électrique, alimentation en eau potable) ;

Ces enjeux, qui sont présentés principalement sous forme d'objet ponctuels ou linéaires, ont été identifiés à l'aide de plusieurs sources de données : Géoportail, l'Agence de l'eau et des constatations de terrain.

3.2.1 ZONES D'ACTIVITES ET INDUSTRIES

Les premiers éléments identifiés sont les zones d'activités économiques. Deux types d'éléments ont été identifiés :

- Les zones d'activités économiques couvrant parfois plusieurs entreprises (éléments surfaciques) ;
- Les entreprises principales de la zone d'étude (éléments ponctuels).

Zone d'activités

20 zones d'activités économiques ont été identifiées pour une surface de 336 ha. Ces zones sont :

- 5 carrières sur 170 ha. Ces carrières sont situées sur les communes de Hartennes et Taux, Berzy le Sec, Parcy et Tigny, Montgru Saint Hilaire et Rozet Saint Albin ;
- 14 zones d'activités commerciales ou industrielles (82 ha). 5 zones sont situées à Neuilly Saint Front qui concentre une grande partie de l'activité. 6 autres zones sont situées dans la vallée de l'Ourcq ;
- 1 zone de loisirs sur la commune de Latilly (domaine de la Salamandre sur 84 ha).

De plus, 34 exploitations agricoles ont été identifiées sur les 16 communes.

Entreprises principales

Au sein des 17 zones d'activités, 7 entreprises ont été identifiées :

- L'entreprise **MAPEI** à Montgru Saint Hilaire (50 à 100 salariés) ;
- L'entreprise **UMA** à Neuilly Saint Front (entre 20 à 50 salariés);
- L'entreprise **Viquel** à Oulchy le Château (entre 20 à 50 salariés)
- Le **Moulin Hoche** (10 à 20 salariés) et l'entreprise **Décelect** à Rozet Saint Albin (10 salariés) ;
- L'entreprise **MJ conditionnement** à Hartennes et Taux (10 à 20 salariés) ;
- **Ternovéo** à Parcy et Tigny (1 à 2 salariés)

3.2.2 ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP)

Il n'a été identifié que quelques types d'ERP sur la zone d'étude :

- Les mairies et sièges de communautés de communes ;
- Les écoles primaires et les collèges ;
- Les casernes de pompier et les gendarmeries ;
- Les maisons de retraite ;
- Les églises ;
- Les gymnases et établissements de plein air.

Ces enjeux sont situés majoritairement sur les grandes communes de la zone d'étude : Neuilly Saint Front et Oulchy le Château.

Type d'ERP	Nombre	Implantation
Mairie	16	1 par commune
Autres administrations	2	Oulchy le Château et Neuilly Saint Front
Ecoles et collèges	9	4 à Neuilly Saint Front, 1 à Breny, Oulchy le Château, Hartennes et Taux, Parcy et Tigny, Rozet Saint Albin
Casernes de pompier	2	Hartennes et Taux, Neuilly Saint Front
Gendarmeries	2	Oulchy le Château, Neuilly Saint Front
Maisons de retraite	2	Oulchy le Château, Neuilly Saint Front
Eglises	15	Réparties sur toutes les communes
Gymnases	1	Neuilly Saint Front
Etablissements de plein air	1	Latilly
TOTAL	69	

Tableau 3-1 : Nombre et répartition des ERP identifiés

3.2.3 RESEAUX ET EQUIPEMENT SENSIBLES (OU D'INTERET GENERAL)

Il a été identifié les équipements présentés sur le tableau ci-après. Pour les stations d'épuration, il n'est identifié que celles collectant plus de 2000 Equivalent Habitant.

Type d'équipement sensible	Nombre	Implantation
Stations de pompage AEP	3	Billy sur l'Ourcq, Breny, Neuilly Saint Front
Postes électriques	1	Chouy
Réservoirs / châteaux d'eau	8	Répartis sur toutes les communes
Stations d'épuration	2	Hartennes et Taux, Neuilly Saint Front

Tableau 3-2 : Nombre et répartition des équipements sensibles identifiés

3.2.4 INFRASTRUCTURE DE TRANSPORT

La zone d'étude est traversée par 17 km de voies ferrées sur deux axes de circulation des trains :

- La ligne entre Reims et Meaux le long de la vallée de l'Ourcq ;
- La ligne entre Soisson et Villers-Cotterêts sur le nord de la zone d'étude (communes de Berzy le Sec et Villemontoire).

Pour l'analyse des routes il a été extrait de la DB TOPO l'ensemble des routes départementales sur la zone d'étude. Cela représente un linéaire de 131 km composé essentiellement de routes secondaires (105 km) de largeur inférieure à 7 m. Les routes principales (plus de 7 m de large) sont :

- La RD 1 qui traverse sur 19 km la zone d'étude du Nord au Sud ;
- La RD 83 de Hartennes et Taux à Rozet Saint Albin sur 12 km (largeur variable entre 5,5 m et 7 m) ;
- La RD 973 de Latilly à Neuilly Saint Front 14 km (largeur variable entre 5,5 m et 7 m).

4 TYPOLOGIE DU BATI

4.1 DONNEES INSEE

Les communes concernées par l'étude sont situées en zone rurale (6104 habitants sur 16 communes). 2826 logements sont identifiés par l'INSEE dont :

- 85 % de logements principaux ;
- 9% logements vacants ;
- 6% de résidences secondaires.

En moyenne sur la zone d'étude, il est compté 2.3 personnes par logement occupé avec un minimum à 1,85 au Plessier Huleu et un maximum à 2.6 à Breny. Le graphique ci-après montre que le nombre d'habitants par logement n'est pas lié à la présence d'appartements : les communes de Neuilly Saint Front et Oulchy le Château avec plus de 15% d'appartements ne présentent que 2.4 à 2.5 habitants par logement.

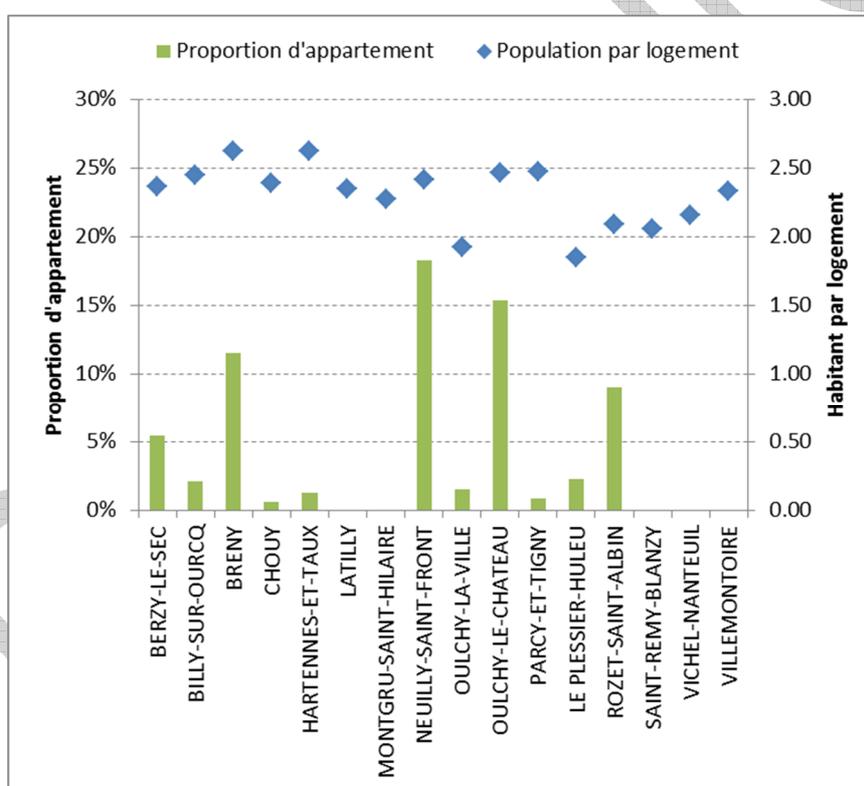


Figure 4-1 : Nombre d'habitants par logement et nombre d'appartements

4.2 TYPE DE CONSTRUCTION

Les bourgs des communes ne sont pas (sauf sur Neuilly Saint Front) constitués de quartiers homogènes du point de vue du type d'habitat permettant de dégager une typologie d'habitat : les nouvelles habitations ou lotissements sont imbriqués dans de l'habitat plus ancien voir parfois dans des exploitations agricoles ou des entreprises.

Seule la commune de Neuilly Saint Front est assez grande pour identifier une zone urbaine ancienne composée de maisons de ville à 1 ou 2 étages. Les lotissements récents sont à la périphérie du centre urbain.

Sur les autres communes, il est parfois identifié à 1 ou 2 lotissements récents (cf. figure 4.2 à Saint Remy Blanzly).

En conclusion, l'essentiel de l'habitat est composé de maisons de plain pied. Les centres urbains les plus importants sont composés de maisons de ville en R+1 ou R+2 maximum.



Figure 4-2 : Vue des habitations sur la rue principale d'Oulchy le Château



Figure 4-3 : Vue des habitations dans un lotissement récent à Saint Remy Blanzly

5 CROISEMENT AVEC LES ZONES INONDABLES

L'objectif de ce chapitre est de préciser l'exposition des enjeux aux aléas caractérisés en phase 2.

5.1 ANALYSE DES ZONES ACTUELLEMENTS URBANISEES

Sur les 16 communes de la zone d'étude, environ 41% des zones urbanisées identifiées sont concernées par un aléa (inondation, ruissellement ou coulée de boue).

Les communes les plus touchées sont logiquement Montgru Saint Hilaire, Vichel-Nanteuil et Breny dont une partie de leurs zones urbanisées sont situées dans la vallée alluviale de l'Ourcq.

Trois autres communes ont plus de 50 % de la PAU concernée par un aléa :

- **Les communes de Villemontoire et Billy sur l'Ourcq** avec des aléas de coulée de boue significatifs du fait des fortes pentes dans la zone urbaine.
- **La commune de Berzy Le Sec** avec notamment le hameau de l'Echelle est concerné par des risques importants de coulée de boue.

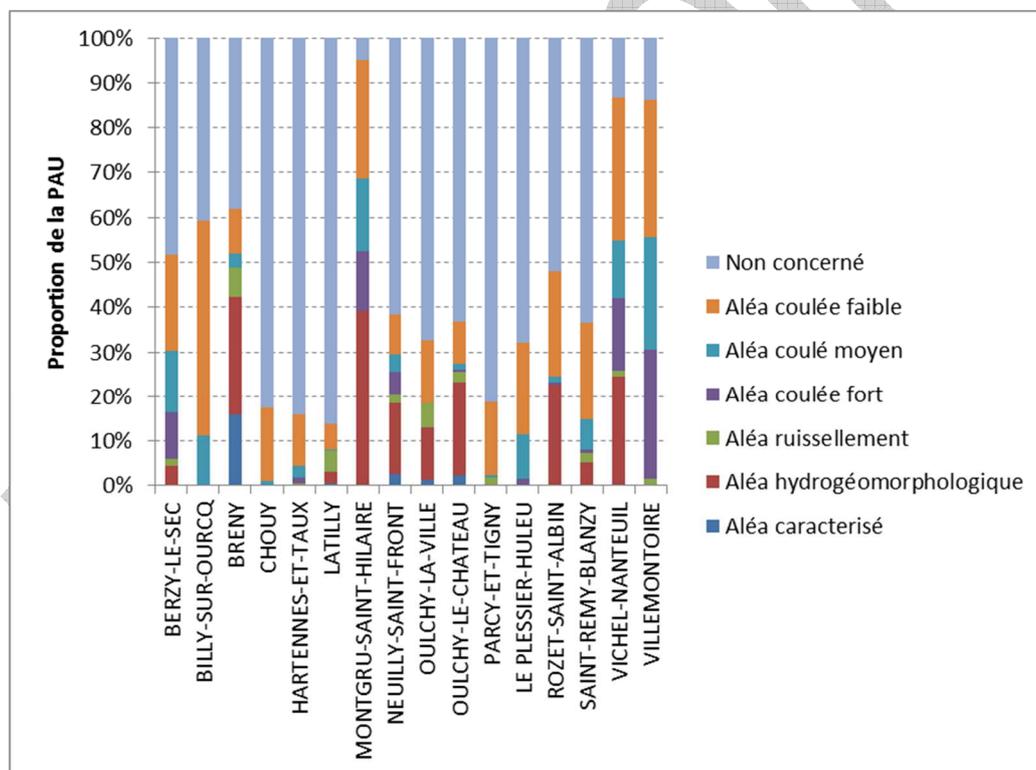


Figure 5-1 : Répartition par commune des aléas sur les PAU

Sur la commune de Chouy, il y a peu d'aléa sur les zones urbanisées sachant que la vallée de l'Ourcq n'est pas urbanisée. Seul le hameau de Villers-Petit présente un risque de coulée de boue faible.

Sur la commune d'Hartennes et Taux, la zone urbanisée n'est pas concernée par un aléa, mais est ceinturée par des risques de coulées de boue conformément à ce qui a été indiqué lors de l'entretien avec la commune. La zone d'activités est néanmoins hors d'eau selon l'analyse alors que la mairie indiquait le contraire (avant travaux). Ceci s'explique probablement par la non prise en compte du rôle de la RD 1 qui bloque les écoulements en amont.

L'aléa inondation et ruissellement est non négligeable sur la zone urbanisée de **Latilly** avec la présence du Wadon et de ces affluents qui traversent le bourg et le hameau du Wadon.

Neuilly Saint Front, Oulchy la ville et Oulchy le Château sont traversés par des affluents de l'Ourcq disposant d'une zone inondable hydrogéomorphologique. Cette zone inondable touche 15 à 20% des zones urbanisées.

Sur la commune de Parcy et Tigny, le nord est du village est inondable par ruissellement comme indiqué lors de l'entretien avec la commune. Il est aussi identifié un risque de coulée de boue faible sur le hameau de Parcy.

Le Plessier Huleu est concerné par les risques de coulées de boue en provenance de l'est du bourg.

Rozet Saint Albin est moins concernée que d'autre commune par l'aléa inondation du fait de sa construction en retrait de l'Ourcq. Néanmoins, les petits talwegs (ou axe de ruissellement) venant du nord traversent la zone urbanisée avant de rejoindre l'Ourcq. De fait, 48% de la zone urbanisée est concernée par un aléa.

36 % de la zone urbanisée **de Saint Remy Blanzly** est touchée par un aléa. Deux zones d'aléa de ruissellement traversent le centre urbain et le hameau de Fronteny (conformément à l'entretien avec la commune). La partie basse du Hameau de Blanzly est aussi concernée par un aléa de coulées de boue du fait des fortes pentes.

5.2 ESTIMATION DE LA POPULATION POTENTIELLEMENT CONCERNEE

Pour évaluer la population concernée par le risque inondation, il a été utilisé un calcul à l'aide des bâtiments inscrits au cadastre. La caractérisation des bâtis au cadastre repose sur les caractéristiques du bâti et non la présence de logement. Par exemple une même maison peut être découpée en plusieurs sous bâtiments (garage, vérandas, abris de jardin...). **De ce fait l'approche mise en place présente une forte incertitude.**

Pour réduire les incertitudes, à partir de la couche SIG « bâti dur » du cadastre, il a été supprimé les bâtiments de moins de 30 m² et les bâtiments situés dans les zones d'activités et en zone agricole. Ceci permet d'identifier uniquement les bâtiments en zone d'habitat. Ensuite, un croisement avec la couche SIG de l'aléa permet d'obtenir le nombre de bâtiments concernés par un aléa. Le ratio nombre d'habitants par bâtiments, calculé sur chaque commune, permet ensuite de définir la population touchée par un des aléas.

Il en résulte une estimation à 2 200 habitants concernés par un aléa, soit 1/3 de la population de la zone d'étude. La majorité de ces habitants sont concernés par un aléa de type coulée de boue (1 400 habitants environ (1/4 de la population totale)). Le reste, 12 % environ de la population, est concerné par un aléa de type inondation ou ruissellement.

Les communes les plus touchées sont logiquement les mêmes que celles identifiées sur la base de la zone urbanisée : Billy sur l'Ourcq, Breny, Montgru Saint Hilaire, Vichel Nanteuil et Villemontoire.

Commune	Nb bâtiments	% sur la totalité des bâtiments	Population concernée	Dont concernée par	
				aléa inondation-ruissellement	aléa coulée de boue
BERZY-LE-SEC	133	52%	208	23	184
BILLY-SUR-OURCQ	109	74%	158	-	158
BRENY	92	61%	156	130	25
CHOUY	48	18%	69	1	68
HARTENNES-ET-TAUX	18	8%	31	-	31
LATILLY	25	18%	37	4	33
MONTGRU-SAINT-HILAIRE	19	83%	29	11	18
NEUILLY-SAINT-FRONT	377	32%	689	347	342
OULCHY-LA-VILLE	45	44%	54	31	23
OULCHY-LE-CHATEAU	183	39%	325	239	85
PARCY-ET-TIGNY	40	24%	59	3	56
LE PLESSIER-HULEU	15	23%	17	-	17
ROZET-SAINT-ALBIN	97	43%	124	31	93
SAINT-REMY-BLANZY	49	28%	60	7	53
VICHEL-NANTEUIL	63	74%	65	9	56
VILLEMONTAIRE	102	73%	144	-	144
TOTAL	1415.0	37%	2224	838	1386

Tableau 5-1 : Bâtiments d'habitation et population estimée situés en zone inondable

5.3 ENJEUX PARTICULIERS EN ZONE INONDABLE

Sur 16 communes, 6 communes ne présentent pas d'enjeux particuliers (ERP, équipement) en zone d'aléa. A contrario, Breny, Neuilly Saint Front et Oulchy le Château sont concernées par des risques d'inondations de plusieurs équipements (cf. tableau ci-après).

Nom commune	
BERZY-LE-SEC	Pas d'enjeux particuliers concernés
BILLY-SUR-OURCQ	-
BRENY	Station de pompage, mairie, église et l'école primaire en aléa hydrogéomorphologique
CHOUY	-
HARTENNES-ET-TAUX	-
LATILLY	Réservoir en aléa fort de coulée de boue
MONTGRU-SAINT-HILAIRE	Mairie en aléa moyen de de coulée de boue Réservoir en aléa faible de coulée de boue
NEUILLY-SAINT-FRONT	SDIS, église et STEP en aléa hydrogéomorphologique Réservoir en aléa fort de coulée de boue Gendarmerie en aléa faible de coulée de boue
OULCHY-LA-VILLE	-
OULCHY-LE-CHATEAU	Mairie en aléa hydrogéomorphologique
PARCY-ET-TIGNY	-
LE PLESSIER-HULEU	-
ROZET-SAINT-ALBIN	Ecole en aléa faible de coulée de boue
SAINT-REMY-BLANZY	Station de pompage en aléa de ruissellement Châteaux d'eau en aléa faible de coulée de boue
VICHEL-NANTEUIL	Eglise en aléa faible de coulée de boue
VILLEMONTAIRE	Mairie en aléa moyen de coulé de boue

Tableau 5-2 : Enjeux particuliers concernés par un des types d'aléa

5.4 IMPACT SUR LES INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

5.4.1 IMPACT SUR LES VOIES FERREES

Sur les 17.7 km de voies ferrées identifiées sur les 16 communes, 13.2 km sont concernées par un aléa inondation ou coulée de boue. Ce linéaire important (74% du linéaire total) s'explique par le fait que la voie entre Reims et Meaux longe la vallée de l'Ourcq. Ainsi 10.2 km sont concernés par l'aléa inondation de l'Ourcq.

La ligne entre Soisson et Villers-Cotterêts est concernée sur 500 m par un aléa inondation de la Crise et du ruisseau de Visigneux.

Bien que le linéaire de voies ferrées en zone inondable soit important, le risque de coupure reste faible car les voies ferrées sont généralement situées sur des remblais. **Seuls deux secteurs semblent réellement inondables : la gare de Breny et la gare de Neuilly Saint Front.**

5.4.2 IMPACT SUR LES VOIRIES

50% du linéaire de route départementale est situé en zone d'aléa. Ce sont les aléas faible et moyen de coulée de boue et qui sont prédominants, ce qui indique une faible exposition du réseau routier.

Type d'aléa	Linéaire (km)	%
Non concerné	65.0	50
Aléa caractérisé	0.2	0
Aléa hydrogéomorphologique	10.2	8
Aléa ruissellement	2.3	2
Aléa fort de coulées de boue	9.2	7
Aléa moyen de coulées de boue	13.7	10
Aléa faible de coulées de boue	30.2	23

Tableau 5-3 : Linéaire de route par type d'aléa.

- La RD 1, axe majeur du secteur d'étude, est concernée par un aléa sur 3,3 km sur 18 km dans la zone d'étude. Généralement la route repose sur des remblais lorsqu'elle traverse des talwegs, et se maintient donc hors d'eau. Deux secteurs semblent néanmoins sensibles : la traversée d'Hartennes et Taux et le nord d'Oulchy le Château où les coulées de boue peuvent traverser la voie ;
- La RD 83 est concernée par un aléa inondation dans la traversée de Saint Rémy Blanzly. Des risques de coulées de boue sur Billy sur l'Ourcq sont aussi possibles ;
- La RD 973 de Latilly à Neuilly Saint Front traverse deux axes d'écoulement sur ces deux communes ce qui peut provoquer une coupure temporaire.

6 CONCLUSION

Environ 1/3 de la population est concernée par un aléa d'inondation, ruissellement ou coulée de boue.

Les communes les plus concernées par les risques d'inondation, ruissellement sont les communes du sud de la zone d'étude : Neuilly Saint Front, Breny, Oulchy le Château, Montgru Saint Hilaire. La difficulté pour ces communes provient de la proximité du centre urbain avec des cours d'eau important (Ourcq ou affluent)

Vis-à-vis du risque de ruissellement ou coulée de boue, ce sont les communes de Villemontoire, Vichel-Nanteuil et Billy sur Ourcq. Les fortes pentes présentes sur ces communes induisent des risques de coulée dans les axes de concentration.

ANNEXE 1 CARTOGRAPHIE

Provisoire